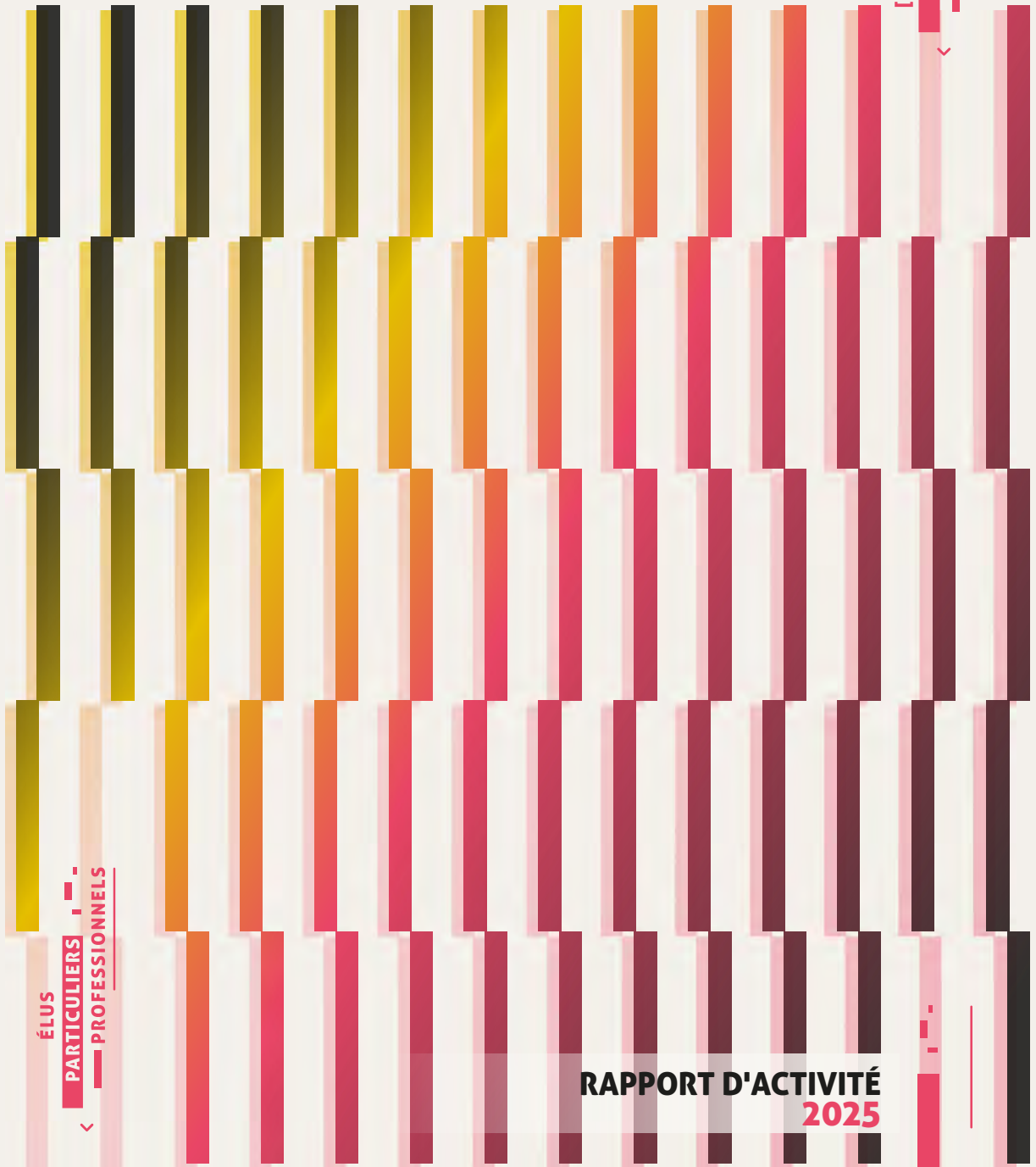


40

Landes

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



ÉLUS

PARTICULIERS

PROFESSIONNELS

[IN]FORMER

CONSEILLER

SENSIBILISER

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2025

ÉDITO

Dans un contexte national marqué par des tensions budgétaires croissantes, où l'incertitude gagne de nombreux acteurs des secteurs publics et parapublics, il faut rappeler avec force l'importance des missions fondatrices des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Depuis leur création, les CAUE portent une ambition essentielle : promouvoir la qualité du cadre de vie pour toutes et tous. Cette mission d'intérêt général demeure plus que jamais nécessaire à l'heure où les territoires doivent conjuguer transitions écologique et sociale, attractivité, sobriété foncière et adaptation aux changements climatiques.

Aux côtés des collectivités territoriales, notre structure s'engage quotidiennement pour accompagner les projets, éclairer la décision publique et favoriser des aménagements respectueux des spécificités locales. Par le conseil, l'expertise et le dialogue, nous contribuons à construire des territoires plus durables, plus cohérents et plus solidaires.

Nous poursuivons également notre mission auprès des particuliers, en offrant un conseil gratuit, neutre et accessible qui permet à chacun de devenir acteur de la qualité architecturale, paysagère et environnementale. Cette proximité constitue l'une des richesses de notre action : elle traduit concrètement notre volonté de mettre l'expertise au service de l'intérêt général.

Mais notre rôle ne s'arrête pas à l'accompagnement des projets. Sensibiliser, transmettre et développer la culture architecturale, urbanistique et

paysagère sont au cœur de notre engagement. À travers nos actions pédagogiques, nos événements et nos partenariats, nous participons à former des citoyens éclairés, capables de comprendre les enjeux de leur territoire et de prendre part aux transformations qui le façonnent.

Dans un moment où les équilibres financiers des CAUE sont fragilisés, il est essentiel de rappeler que notre action constitue un investissement pour l'avenir. Chaque conseil apporté, chaque projet amélioré, chaque regard sensibilisé contribue à prévenir d'erreurs parfois coûteuses et à renforcer la qualité durable de nos cadres de vie.

L'année 2025 témoigne une nouvelle fois de la mobilisation de notre équipe et de la confiance renouvelée de nos adhérents, de nos partenaires. Cette dynamique collective nous oblige et nous encourage à poursuivre notre action avec exigence, responsabilité et conviction.

Plus que jamais, le CAUE affirme sa vocation : être un acteur de référence aux côtés des territoires et de leurs habitants.

Dominique DEGOS

Présidente du CAUE des Landes, Conseillère départementale





VISITE DE LA MÉDIATHÈQUE À MONT-DE-MARSAN

SOMMAIRE

CHIFFRES-CLÉS	6
Bilan financier	
Bilan de l'activité	
L'ASSOCIATION	8
Le conseil d'administration	
L'équipe	
Un service public partenarial	
Orientations stratégiques	
Le réseau des CAUE	
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS	12
Les domaines d'intervention du CAUE	
Exemples d'accompagnement	
CONSEILLER LES PARTICULIERS	24
Au service des habitants	
Exemples de conseil	
SENSIBILISER LES PUBLICS	28
La formation « Le paysage, l'élu-e et le projet local »	
Les Rendez-vous du CAUE	
Les publications	
Les manifestations nationales	
L'architecture à la portée des plus jeunes	
La communication	

CHIFFRES-CLÉS

FAITS MARQUANTS 2025

BILAN FINANCIER

Les comptes 2025 présentent des recettes de 480 534 € et des dépenses de 1 093 214 € soit un résultat d'exercice de - 612 680 €.

RECETTES

> La **taxe d'aménagement** est la principale ressource. Son montant, en 2025, s'élève à 377 377 € (baisse de 40 % environ comparée à 2024 et de 68 % environ par rapport à 2023). D'importantes difficultés de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'aménagement, en particulier la collecte par les services de la Direction générale des Finances Publiques, expliquent en partie cette baisse. Le CAUE se trouve ainsi privé de sa principale source de financement, ce qui le met en danger.

> Le montant des **contributions financières** (communes adhérentes et subventions) est quant à lui de 44 087 €. Ce montant est en hausse. Cela est dû à l'augmentation des conseils « prolongés » auprès des collectivités et au versement d'une subvention de la FNCAUE pour l'organisation de la formation « Le paysage, l'élu·e et le projet local ».

> Le montant des **cotisations** reste relativement stable. Il s'élève à 29 050 € pour 224 adhérents.

> Le montant de la **redevance de l'EPFL** est de 18 175 € (légère hausse par rapport à 2024).

> Les **autres produits** sont de 11 845 € (ventes d'ouvrages, produits financiers et reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement).

DÉPENSES

> Le principal poste de dépenses concerne les **charges de personnel**. Elles sont en très légère augmentation et se chiffrent à 694 684 €.

> Le montant des **achats divers** est de 40 052 €.

> Les **services extérieurs** s'élèvent à 239 089 €.

> Le montant des **impôts et taxes** est de 44 295 € pour l'année 2025.

> Les **dotations aux amortissements** sont de 65 736 €.

> Le montant des **autres charges** se monte à 9 358 €. Ces dernières comprennent des charges financières, des charges exceptionnelles et l'impôt sur les placements.

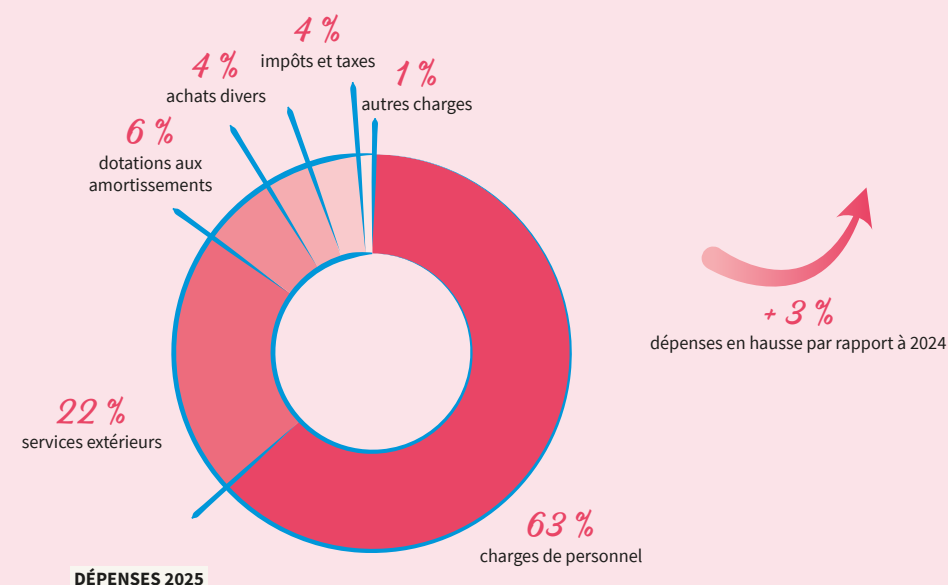
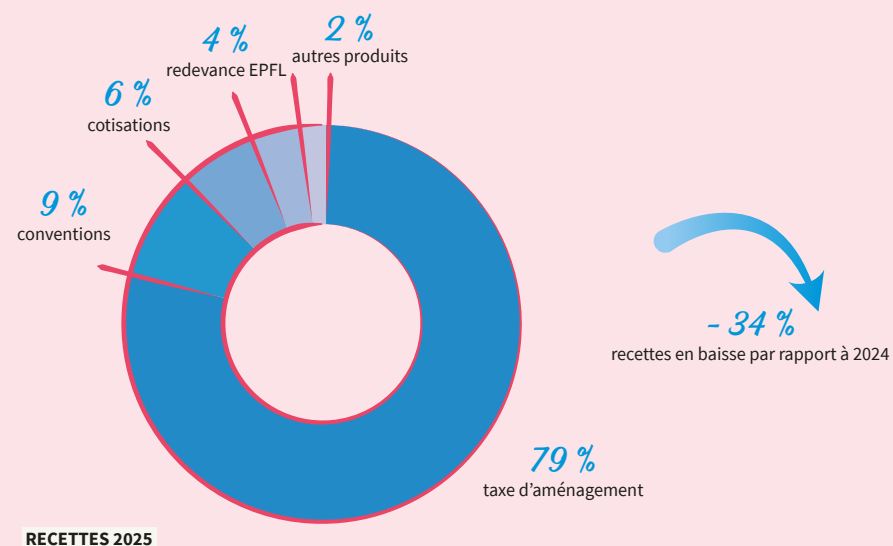
BILAN DE L'ACTIVITÉ

L'accompagnement des collectivités et la participation aux instances partenariales restent stables : 29 % de l'activité globale, comme en 2024.

Même stabilité pour le conseil aux particuliers qui représente 14 % de l'activité du CAUE.

Les actions de sensibilisation sont également constantes entre 2024 et 2025 ; elles représentent 43 % de l'activité.

Enfin, le travail de fond sur la connaissance des territoires et l'information est à hauteur de 14 % de l'activité globale.



« LE CAUE EST UNE ASSOCIATION CRÉÉE PAR LA LOI SUR L'ARCHITECTURE DE 1977 QUI DISPOSE DE STATUTS TYPES, APPLICABLES À TOUS, DÉFINIS PAR DÉCRET DU 9 FÉVRIER 1978. »

CAUE Missions et fonctionnement - Cahier pratique *Le Moniteur*, 2013

L'ASSOCIATION

EN 2025

Le CAUE, outil de médiation culturelle et technique, accompagne la transition écologique dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au siège du CAUE à Mont-de-Marsan : le 13 mars, le 14 mai et le 10 novembre. L'assemblée générale a eu lieu le 2 juin.

REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Dominique Degos, présidente du CAUE, conseillère départementale

Jean-Marc Lespade, vice-président et trésorier du CAUE, conseiller départemental

Elisabeth Etcheverria, maire de Bias

Patricia Loubère, maire de Meilhan

François Hubert, maire de Roquefort

Philippe Sartre, maire de Garein

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT (MEMBRES DE DROIT)

Maïté Denavit, architecte des bâtiments de France

Nadine Chevassus, directrice départementale des Territoires et de la Mer

Bruno Brevet, remplacé par **Claudine Lajus**, directeur-ice académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

Rémi Lassauvetat, architecte DPLG

Lesya Kosmina, remplacée par **Myriam Blasquiz**, architecte DPLG

Laurent Gaubert, géomètre-expert

Sébastien Etchebarne, CAPEB des Landes

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Gilles Couture, maire de Geaune

Vincent Darthos, maire d'Aubagnan

Dominique Urolatégui, maire de Pontonx-sur-l'Adour

Marc de Valicourt, maire de Laglorieuse

David Barbut, vice-président de la Chambre de métiers et de l'artisanat

Benoît Vidal, maire de Clermont

REPRÉSENTANTS DES PERSONNES QUALIFIÉES

Olivier Gondran, fonctionnaire d'État à la retraite, remplacé par **Delphine Lasserre**, paysagiste-conceptrice DPLG

Jean Mortier, délégué départemental pour la Fondation du patrimoine

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVES

Hilcer Castro, représentante du personnel du CAUE

Philippe Larrazet, remplacé par **Didier Pauliat**, directeur du CAUE

MEMBRES INVITÉS

Tristan Brisard, architecte-conseil de l'État

Christine Roblez, directrice du PNR des Landes de Gascogne

Société In Extenso, commissaire aux comptes



L'ÉQUIPE

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Landes est composé d'une équipe pluridisciplinaire au service des communes du département, intervenant gratuitement pour toutes questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Au 31 décembre 2025, l'équipe permanente était constituée de :

Didier Pauliat, directeur

Laure Bordenave, assistante administrative

Muriel Patole, assistante de gestion

Claire Arnould, documentaliste

Charline Gazeau, chargée de l'action culturelle et de la communication

Hilcer Castro, Gabriel Cheyrou, Agnès Rangassamy et Lauriane Tarascou, architectes-conseiller-es

Bertrand Jacquier, chargé de mission paysage et environnement

Claire Cazarrès, chargée de mission dynamiques territoriales, urbanisme et identités

Mouvement de personnel : départ de Philippe Larrazet, directeur (retraite, novembre 2025)

UN SERVICE PUBLIC PARTENARIAL

Par son statut, le CAUE occupe une place singulière parmi les acteurs de l'aménagement. Il n'est ni un service technique chargé du suivi opérationnel des projets, ni un maître d'œuvre. Il joue un rôle de conseil aux maîtres d'ouvrage en proposant un cadrage préalable des projets de construction et d'aménagement, qu'ils soient publics ou privés.

Acteur culturel, le CAUE met en réseau, révèle et valorise le patrimoine bâti et paysager. Il agit pour l'innovation architecturale et pour le renouvellement des formes urbaines. Il s'attache aux besoins de pédagogie, de concertation et de médiation qui entourent la prise de décision en matière d'aménagement. Étroitement articulé à l'ingénierie publique de proximité, le CAUE accompagne les collectivités territoriales dans les processus de projets.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'activité du CAUE des Landes se structure autour des orientations suivantes :

- constituer un espace de référence en matière de qualité urbaine et architecturale ;
- favoriser l'innovation, notamment pour faire émerger des formes urbaines et des procédés constructifs nouveaux, adaptés aux défis environnementaux, acceptables au plan social, économique et culturel ;
- consolider les coopérations et partenariats existants.

Concrètement, le CAUE propose aux maîtres d'ouvrage publics un accompagnement en amont de leurs projets, en complémentarité avec les autres intervenants départementaux. Il développe un programme d'actions en faveur d'une construction et d'un urbanisme durables, avec la volonté de nourrir le renouvellement des modèles locaux d'habitat individuel. Il adapte ses permanences de conseil architectural et ses moyens d'information afin de répondre au mieux aux besoins des particuliers.

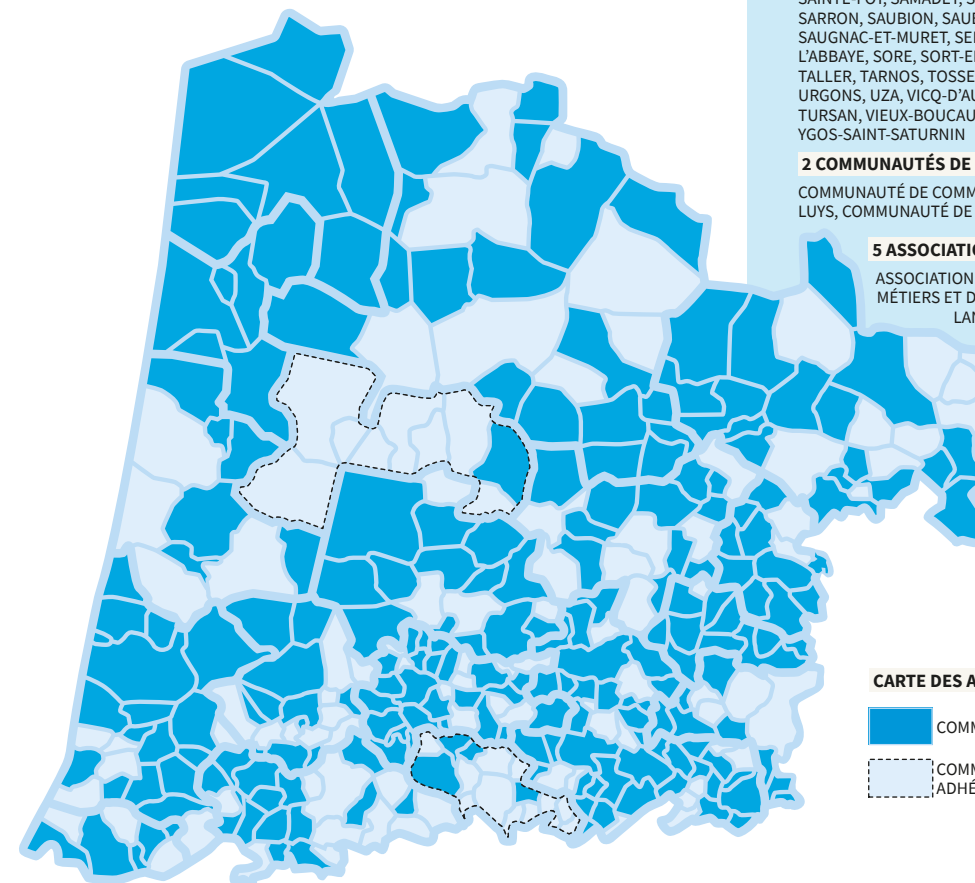
LE RÉSEAU DES CAUE

Le CAUE des Landes adhère à la Fédération nationale (FNCAUE), comme 91 CAUE de la métropole et de l'outre-mer.



Pour le réseau des CAUE, la fédération est un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire et des activités. Elle assure la représentation, la promotion et la défense des CAUE, développe des partenariats au niveau national.

Le CAUE est aussi membre de l'Union régionale des CAUE (URCAUE) de Nouvelle-Aquitaine. Au fil de l'année, les présidents, les directeurs et les équipes échangent régulièrement lors de comités de direction ou groupes de travail. L'URCAUE de Nouvelle-Aquitaine a pour objet : la représentation auprès des institutions et des acteurs régionaux ; la coordination des actions de formation des personnels et des échanges techniques entre les CAUE de Nouvelle-Aquitaine ; la conduite d'opérations spécifiques d'intérêt régional ; la communication, sensibilisation, formation.



LES 224 ADHÉRENTS

217 COMMUNES

ANGOUMÉ, ARBOUCAVE, ARUE, AUBAGNAN, AUDIGNON, AUDON, AUREILHAN, AURICE, AZUR, BAHUS-SOUBIRAN, BANOS, BASCONS, BASTENNES, BATS, BÉLHADE, BÉLIS, BÉLUS, BÉNESSE-LÈS-DAX, BERGOUEY, BETBEZER, BEYLONGUE, BIARROTTE, BIAS, BIAUDOS, BISCARROSSE, BORDÈRES-ET-LAMENSANS, BOSTENS, BOURDALAT, BRETAGNE-DE-MARSAN, BROCAS, BUANES, CACHEN, CAGNOTTE, CALLEN, CAMPET-ET-LAMOLÈRE, CANDRESSE, CANENX-ET-RÉAUT, CAPBRETON, CARCARÈS-SAINTE-CROIX, CARCEN-PONSON, CASSEN, CASTANDET, CASTELNAU-TURSAN, CASTELNER, CAUNA, CAUNELLE, CAUPENNE, CAZALIS, CAZÈRES-SUR-L'ADOUR, CÈRE, CLÈDES, CLERMONT, COMMENSACQ, COUDURES, DAX, DOAZIT, DONZACQ, ESCALANS, ESCOURCE, EYRES-MONCUBE, GABARRET, GAILLÈRES, GAMARDE-LES-BAINS, GAREIN, GARREY, GASTES, GEAUNE, GELOUX, GIBRET, GOOS, GOURBERA, GOUS, GRENADE-SUR-L'ADOUR, HAGETMAU, HAURIET, HAUT-MAUCO, HERM, HEUGAS, HINX, HONTANX, HORSARRIEU, JOSSE, LABASTIDE-D'ARMAGNAC, LABOUHEYRE, LABRIT, LACQUY, LACRABE, LAGLORIEUSE, LAGRANGE, LAHOSSÉ, LALUQUE, LAMOTHE, LARRIVIÈRE, LATRILLE, LAURET, LENCOUAQCQ, LESGOR, LÉVIGNACQ, LE VIGNAU, LINXE, LIPOSTHEY, LOSSE, LUCBARDEZ-ET-BARGUES, LUÉ, LUGLON, LUSSAGNET, MAGESCO, MAILLAS, MAILLÈRES, MANO, MANT, MAURIES, MAURIN, MAZEROLLES, MÉES, MEILHAN, MESSANGES, MEZOS, MIMBASTE, MIMIZAN, MIRAMONT-SENSACQ, MISSON, MOLIETS-ET-MAË, MONSÉGUR, MONTAUT, MONTÉGUT, MONTFORT-EN-CHALOSSE, MONTGAILLARD, MORGANX, MOUSCARDÈS, MUGRON, MASSIET, OEYREGAVE, ONARD, ORIST, ORTHEVIELLE, ORX, OZOURT, PARENTIS-EN-BORN, PARLEBOSQ, PAYROS-CAZAUTETS, PERQUIE, PEYRE, PEY, PEYREHORADE, PIMBO, POMAREZ, PONTENX-LES-FORGES, PONTONX-SUR-L'ADOUR, PORT-DE-LANNE, POUDEX, POYANNE, POYARTIN, PRÉCHACQ-LES-BAINS, PUJO-LE-PLAN, RENUNG, RETJONS, RION-DES-LANDES, ROQUEFORT, SAINT-AUBIN, SAINT-AVIT, SAINT-BARTHÉLÉMY, SAINT-CRICQ-CHALOSSE, SAINT-CRICQ-VILLENEUVE, SAINT-GEIN, SAINT-GEOURS-D'AURIBAT, SAINT-GOR, SAINT-JEAN-DE-LIER, SAINT-JEAN-DE-MARSACQ, SAINT-JULIEN-D'ARMAGNAC, SAINT-JULIEN-EN-BORN, SAINT-LON-LES-MINES, SAINT-LOUBOUER, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAINT-MARTIN-DE-HINX, SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX, SAINT-MAURICE-SUR-ADOUR, SAINT-MICHEL-ESCALUS, SAINT-PAUL-EN-BORN, SAINT-PAUL-LÈS-DAX, SAINT-PERDON, SAINT-SEVER, SAINT-YAGUEN, SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE, SAINTE-EULALIE-EN-BORN, SAINTE-FOY, SAMADET, SANGUINET, SARBAZAN, SARRAZIET, SARRON, SAUBION, SAUBRIGUES, SAUGNAC-ET-CAMBRAN, SAUGNAC-ET-MURET, SEIGNOSSE, SEYRESSE, SIEST, SORDE-L'ABBAYE, SORE, SORT-EN-CHALOSSE, SOUPROSSE, SOUSTONS, TALLER, TARNOS, TOSSE, TRENSACQ, UCHACQ-ET-PARENTIS, URGONS, UZA, VICQ-D'AURIBAT, VIELLE-SOUBIRAN, VIELLE-TURSAN, VIEUX-BOUCAU, VILLENEUVE-DE-MARSAN, YCHOUX, YGOS-SAINTE-SATURNIN

2 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX ET VALLÉES DES LUYS, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS MORCENNAIS

5 ASSOCIATIONS & ORGANISMES

ASSOCIATION DES MAIRES DES LANDES, CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES LANDES, CAPEB DES LANDES, SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE ORX-SAUBRIGUES, UDAF DES LANDES

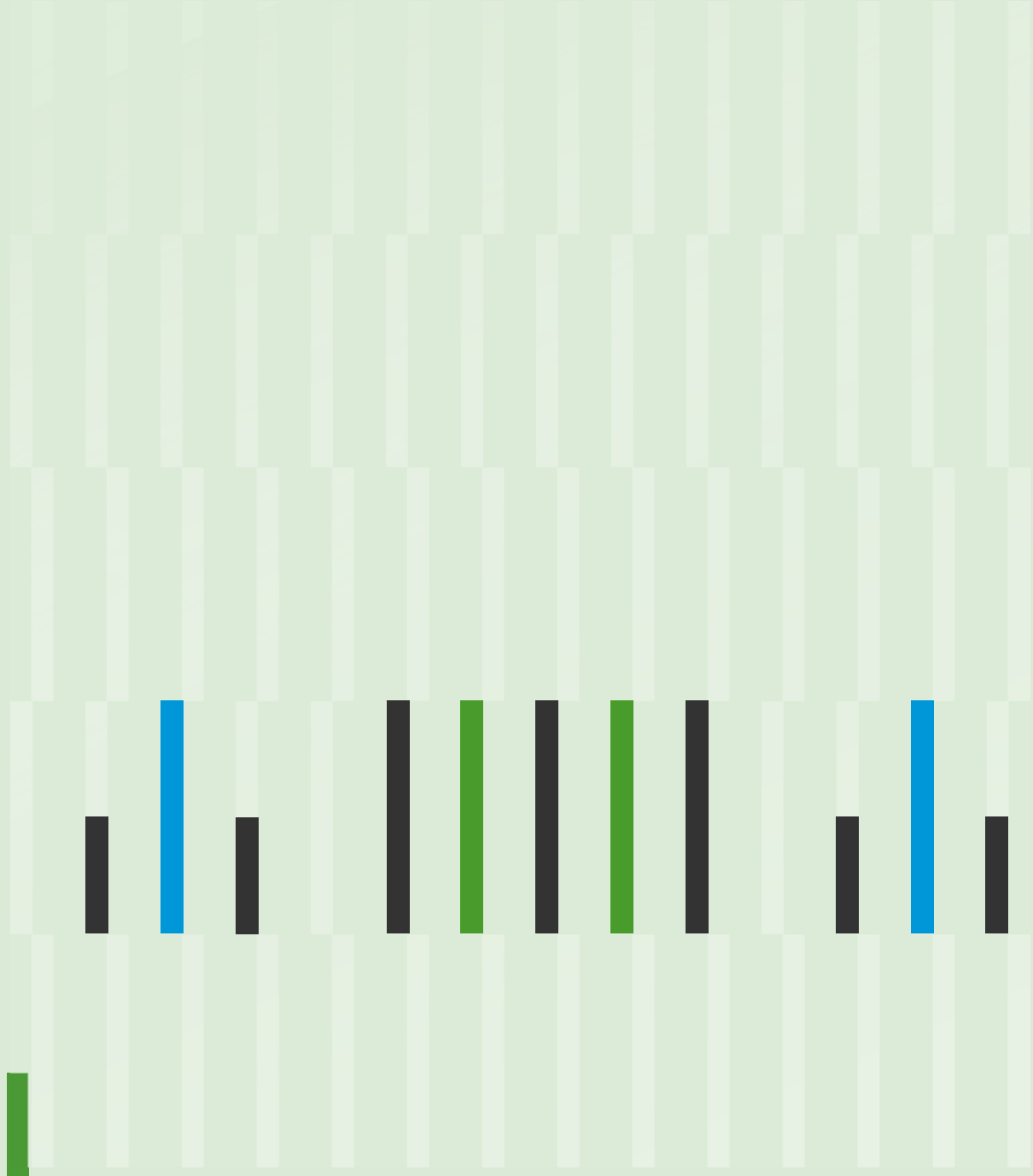
CARTE DES ADHÉRENTS 2025

■ COMMUNES ADHÉRENTES

▭ COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES

« ... LE CAUE EST À LA DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS ET DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES QUI PEUVENT LE CONSULTER SUR TOUT PROJET DE PAYSAGE, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE OU D'ENVIRONNEMENT... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4 (modifié par Ordonnance du 20 janvier 2021)



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

Les collectivités territoriales peuvent être accompagnées pour tous les projets concourant à l'aménagement du territoire et ayant pour ambition l'amélioration du cadre de vie. Le CAUE ne peut exercer de missions de maîtrise d'œuvre. Il est un outil d'aide à la décision.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DU CAUE

Après avoir sollicité le CAUE par écrit, la commune reçoit un conseiller. Grâce à son expertise et sa connaissance du terrain, ce dernier apporte un conseil « sur mesure », du simple diagnostic à la définition d'une méthode ou d'une stratégie visant à développer un projet complexe.

En 2025, 101 interventions ont été comptabilisées auprès des collectivités (98 en 2024).

THÉMATIQUES ABORDÉES

Architecture

- Équipements publics, dont le réaménagement des cours d'écoles
- Opération de plans façades
- Construction et réhabilitation de logements
- Élaboration de chartes pour les devantures et enseignes commerciales
- Sites patrimoniaux remarquables

Urbanisme

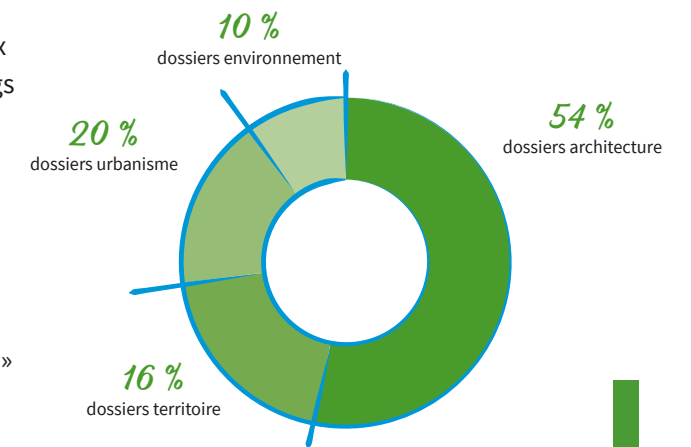
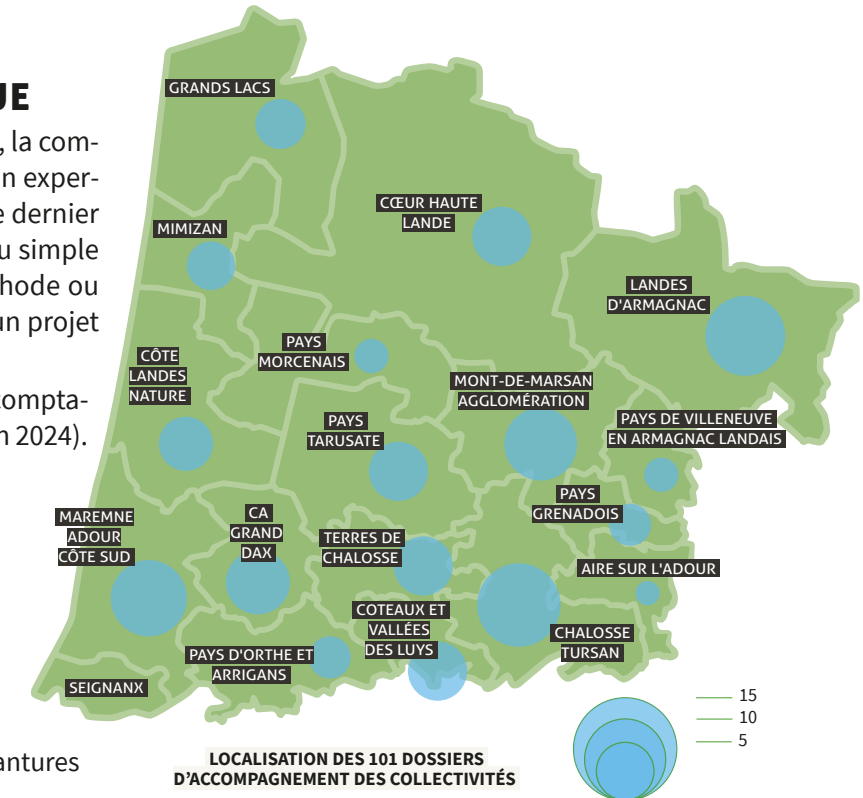
- Aménagement des espaces publics centraux
- Opération de traversées et entrées de bourgs
- Démarches d'extensions urbaines
- Cimetière

Environnement

- Aménagements paysagers et fleurissement

Territoire

- Revitalisation des centres-bourgs, plans de référence, opération « petites villes de demain »



LISTE DÉTAILLÉE DES DOSSIERS

Le CAUE porte un regard neutre et indépendant sur le projet envisagé. Dans le cadre de son analyse, il interroge le contexte, les besoins des administrés et les finalités recherchées. Le détail des interventions, classées par domaine, est présenté ci-dessous et jusqu'à la page 15.

ARCHITECTURE

Arsague | Réaménagement de la cour d'école
Association « Caminante Morcenx »
Travaux de rénovation des locaux associatifs
Audon | Extension de la salle des fêtes
Baudignan
Aménagement intérieur de la mairie
Belhade | Réalisation de gîtes touristiques
Bordères-et-Lamensans
Extension de la médiathèque
Bordères-et-Lamensans
Aménagement de la cour d'école
Capbreton | Enseignes et devantures
Capbreton | Plan façades
Capbreton | Préconisations pour les maisons remarquables
Castets | Plan façades et clôtures
Cauneille | Rénovation d'un ancien logement
Cazalis | Restructuration d'un îlot communal
Classun | Réhabilitation du foyer
Commensacq | Projet d'un multiple-rural et de chambres d'hôtes
Coudures | Implantation d'un café associatif
Eyres-Moncube
Construction-réhabilitation de maisons
Fédération française de la course landaise
Extension des locaux associatifs
Haut-Mauco | Amélioration du confort thermique de bâtiments communaux
Herm
Aménagement d'une salle de réunion
Lacrabe
Réhabilitation de l'ancienne école en logements
Laluque | Construction de l'école

Lévigacq | Charte patrimoniale
Luë | Réhabilitation du local de chasse en local associatif
Mant | Réhabilitation d'une maison et des dépendances
Mées | Rénovation de la salle polyvalente
Meilhan | Rénovation de l'école
Mézos | Aménagement de l'entrée de l'église
Mimizan | Charte des commerces et des enseignes autour de la place du marché
Montfort-en-Chalosse | Rénovation et/ou démolition des anciens locaux SAS
Suberchicot
Nerbis | Création de logements
Oeyregave | Rénovation de l'église
Pimbo | Rampe handicapée pour le presbytère et l'église
Pomarez | Construction d'un nouveau restaurant scolaire
Rion-des-Landes
Réaménagement de la cour d'école
Roquefort
Réaménagement de la cour d'école
Saint-Cricq-Villeneuve | Agrandissement de la salle des fêtes et réaménagement de la cour d'école
Samadet | Travaux de rénovation d'une maison dans le bourg
Sanguinet
Charte architecturale et paysagère
Solférino
Extension-réfection de la salle des fêtes
Sore
Réaménagement de locaux industriels
Soustons | Plan façades
Syndicat intercommunal scolaire Orx-Saubrigues
Réaménagement des cours d'écoles
Tosse | Réaménagement de la cour d'école
Uza | Restauration de l'église
Vieux-Boucau
Réaménagement de la cour d'école

URBANISME

Arue
Aménagement d'un lotissement communal
Arue
Aménagement de la voie communale 101
Bénesse-lès-Dax
Réaménagement du site du moulin
Castaignos-Souslens | Requalification des espaces extérieurs du bourg
Hontanx | Aménagement d'une placette
Lit-et-Mixe
Aménagement des espaces publics du bourg
Luë | Aménagement d'un lotissement privé
Mano | Traversée du bourg
Mézos | Aménagement d'une piste cyclable
Morcenx-la-Nouvelle
Aménagement du bourg de Garrosse
Nassiet | Requalification du centre-bourg
Saint-Geours-d'Auribat
Aménagement des espaces publics du bourg
Saint-Jean-de-Lier | Aménagement d'un terrain en parking et en espace vert
Saint-Jean-de-Marsacq
Aménagement du bourg
Saint-Julien-d'Armagnac
Aménagement de deux parcelles
Saint-Maurice-sur-Adour
Aménagement du bourg
Sort-en-Chalosse
Aménagement du cimetière

ENVIRONNEMENT

Cachen | Aménagement paysager autour de la salle des fêtes
Roquefort | Palette végétale
Saint-Justin | Palette végétale
Sitcom Côte sud des Landes | Guide de gestion des végétaux dans les déchets verts

TERRITOIRE

Amou | Suivi-animation du plan de référence
Amou
Programme « petites villes de demain »
Biscarrosse
Actualisation du plan guide du centre-ville
Geaune
Suivi-animation du plan de référence
Hagetmau
Programme « petites villes de demain »
Labastide-d'Armagnac
Suivi-animation du plan de référence
Montfort-en-Chalosse
Programme « petites villes de demain »
Pontenx-les-Forges
Cahier des charges pour plan de référence
Saint-Sever
Programme « petites villes de demain »
Samadet | Plan de référence
Sorde-l'Abbaye | Qualification du centre-bourg, démarche « petites cités de caractère® »
Taller | Plan de référence
Tartas | Plan de référence



61% des dossiers « architecture »
concernent des équipements publics
70% des conseils « urbanisme »
sont associés aux espaces publics

INSTANCES THÉMATIQUES

Le CAUE participe également aux réflexions territoriales en s'impliquant dans des groupes de travail, des commissions préfectorales, des jurys... Ces interventions sont détaillées ci-dessous.

GROUPES DE TRAVAIL

DDTM | Comité de pilotage Natura 2000

Roquefort

Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Agence de l'eau Adour-Garonne

Gestion des eaux pluviales

CdC Cœur Haute Lande | Commission locale du Site patrimonial remarquable (SPR) de Solférino

CdC des Landes d'Armagnac | Commission locale du SPR de Labastide d'Armagnac

CdC du Pays Tarusate | Habitat

DDTM | Club « petites villes de demain »

Institution Adour | Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Landes attractivité

Comité de pilotage des villes et villages fleuris

Parc naturel régional des Landes de Gascogne | Plan paysage

Préfecture des Landes | Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

Préfecture des Landes | Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS)

Préfecture des Landes
Commissaire enquêteur

Qualibat | Commission d'examen

JURYS

Agglomération du Grand Dax

Salle de spectacle

CdC des Grands Lacs

Construction du pôle aéronautique

CdC Maremne Adour Côte-Sud

Aménagement du nouvel arial du lac

CdC Maremne Adour Côte-Sud

Pôle portuaire

Conseil départemental

Construction du campus autisme

Fibois | Prix régional de la construction bois

Saint-Paul-lès-Dax

Réhabilitation de l'EHPAD Oustaou



EXEMPLES D'ACCOMPAGNEMENT

RESTRUCTURATION D'UN ÎLOT COMMUNAL

CAZALIS

La commune de Cazalis a sollicité l'expertise du CAUE pour la conseiller quant au devenir d'une parcelle stratégique située en centre-bourg, à proximité de la mairie. L'objectif de cette mission était d'étudier la faisabilité d'un programme mixte associant logements locatifs et locaux techniques, tout en soignant l'insertion urbaine dans un tissu « village-rue » caractéristique.

Diagnostic et principes d'aménagement

L'analyse du site a mis en évidence une « dent creuse » résultant d'une démolition passée. Le CAUE a proposé un scénario d'aménagement visant à maintenir la continuité du bâti et des murets qui structurent la rue de l'église, tout en aérant le profil de la voie.

Le programme défini lors de cette phase de conseil s'articule autour de quatre axes :

- Habitat : création de deux logements T3. La conception doit permettre une modularité future (réunification possible des deux unités) pour s'adapter à l'évolution des besoins communaux.

— Espace public : création d'un parvis en retrait de la rue pour offrir un espace de rencontre (bancs, végétalisation) faisant écho aux placettes existantes.

— Services techniques : réhabilitation d'un bâtiment en fond de parcelle pour les services (atelier, zone de vie et serre pour les semis).

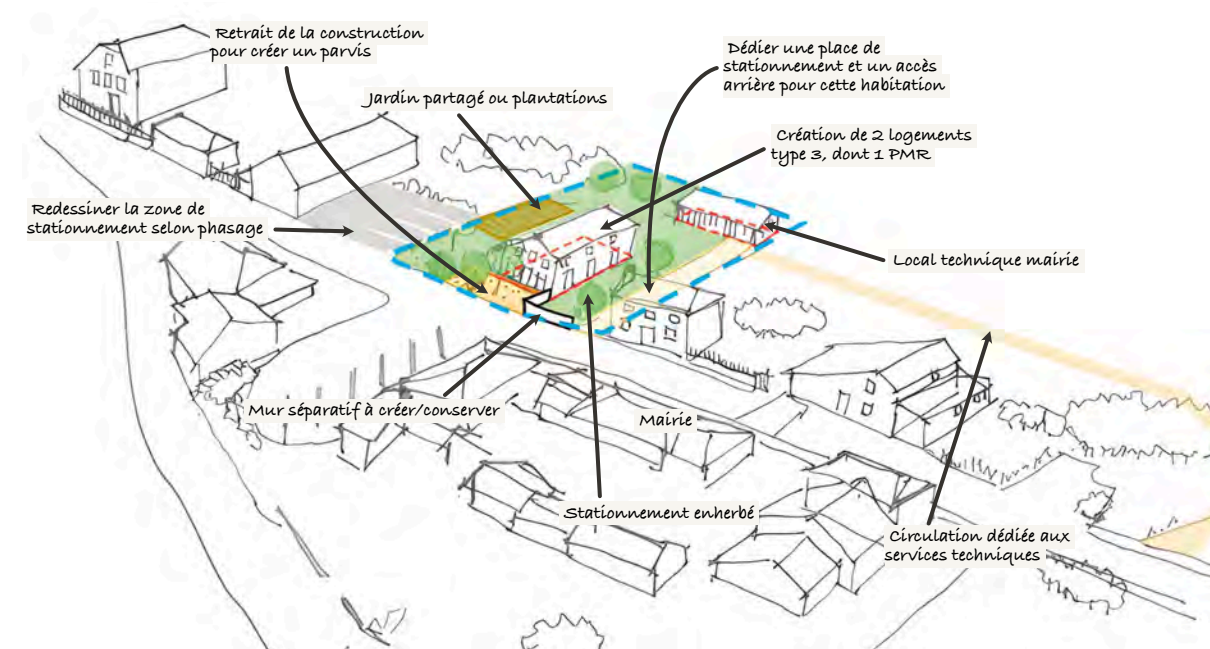
— Cadre de vie : aménagement d'un jardin partagé sur la partie est et gestion des stationnements par des surfaces enherbées et mutualisées à l'ouest.

De l'idée à la réalisation : le choix de la maîtrise d'œuvre

À la suite de la validation de ces principes de programmation, le CAUE a épaulé la commune dans la phase opérationnelle de sélection d'un maître d'œuvre. Un marché à procédure adaptée, garantissant une mise en concurrence transparente et qualitative, a été mis en œuvre.

Trois équipes d'architectes ont ainsi été présélectionnées en fonction de leurs compétences et références. Puis, chacune a été reçue en mairie pour un entretien portant sur sa motivation et sa méthodologie. À l'issue de ce processus, un lauréat a été désigné.

Les études de conception sont désormais lancées, actant le passage d'une réflexion stratégique à la concrétisation d'un aménagement pour le village de Cazalis.



AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

HAUT-MAUCO

Face au changement climatique, marqué par des températures de plus en plus élevées en période estivale, la commune de Haut-Mauco a souhaité engager une réflexion sur l'amélioration du confort thermique de plusieurs bâtiments communaux, notamment le pôle médical et le groupe scolaire.

Le CAUE a accompagné la commune en préconisant dans un premier temps des interventions simples, peu coûteuses et facilement réalisables à court terme. Celles-ci pourront servir de phase d'expérimentation avant la mise en place de solutions plus durables.

Des solutions simples pour expérimenter

Au pôle médical, bâtiment de plain-pied orienté est-ouest, l'inconfort est principalement lié aux circulations d'air dues aux entrées traversantes et à l'absence de protections solaires, entraînant des surchauffes dans certaines pièces. Il a donc été proposé de planter un alignement d'arbres le long de la façade - arbres à feuillages caducs de moyenne tige tels des mûriers platanes par exemple. Une pergola végétalisée à l'entrée du bâtiment pourrait compléter le dispositif afin de le protéger en été tout en conservant les apports solaires en hiver. Cette solution pourrait être mise en œuvre directement par la commune. Concernant l'école, deux secteurs distincts ont été identifiés. Pour l'école élémentaire, un dispositif d'ombrage sur la façade ouest, au rez-de-chaussée comme à l'étage, permettrait de limiter l'exposition au soleil en fin de journée. Des voiles d'ombrage amovibles pourraient être installés dans un premier temps, avant d'envisager, si l'expérimentation est



SOLUTION PROPOSÉE AU PÔLE MÉDICAL



DANS LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE

concluante, des brise-soleils fixes mieux intégrés à l'architecture du bâtiment.

Dans la cour de l'école maternelle, située en cœur d'îlot et fortement minéralisée, le manque d'ombre et de fraîcheur justifie la mise en place de solutions végétalisées. En raison de la présence de réseaux en sous-sol, la plantation en pleine terre n'est pas possible. Aussi, des plantes grimpantes en pots pourraient être installées le long de la coursive existante afin de créer des zones d'ombre végétale.

Si certaines de ces solutions provisoires pourraient être réalisées en régie par la commune, le CAUE a recommandé toutefois de poursuivre la réflexion par une étude globale, intégrant notamment une réflexion quant à l'aménagement des cours d'écoles.



RÉHABILITER UN LOCAL DE CHASSE EN LOCAL ASSOCIATIF

LUË

Le village de Luë a été accompagné par le CAUE dans sa réflexion pour l'aménagement et la reconversion de l'actuel local de chasse en un équipement associatif, voire de services. Le bâtiment est implanté en zone U du PLU, sur une parcelle accueillant une ancienne croix de sauveté protégée au titre de l'article L.151-19.

Les usages actuels du local, notamment liés à la découpe et à l'entreposage du gibier, génèrent des nuisances visuelles et sonores en raison de la proximité immédiate de la Maison d'assistants maternels (MAM). Il a donc été décidé de déplacer les activités de chasse en périphérie du bourg. Le bâtiment pourrait ainsi être réaffecté au profit des associations locales, très actives mais insuffisamment dotées en espaces de réunion.

Implantation du local et caractéristiques architecturales

Située au sud du centre-bourg, à proximité de l'église et de la MAM, la bâtisse jouxte la « place de la Sauveté », vaste espace paysager permettant le stationnement de nombreux véhicules. Il s'agit d'une dépendance du début du 20^e siècle, de plan rectangulaire à deux niveaux, composée d'un corps central flanqué de deux ailes. L'architecture se caractérise par des encadrements en briques, des ouvertures verticales avec volets en bois, ainsi que des débords de toiture à pannes et chevrons apparents. Un auvent avait été ajouté pour les usages liés à la chasse.

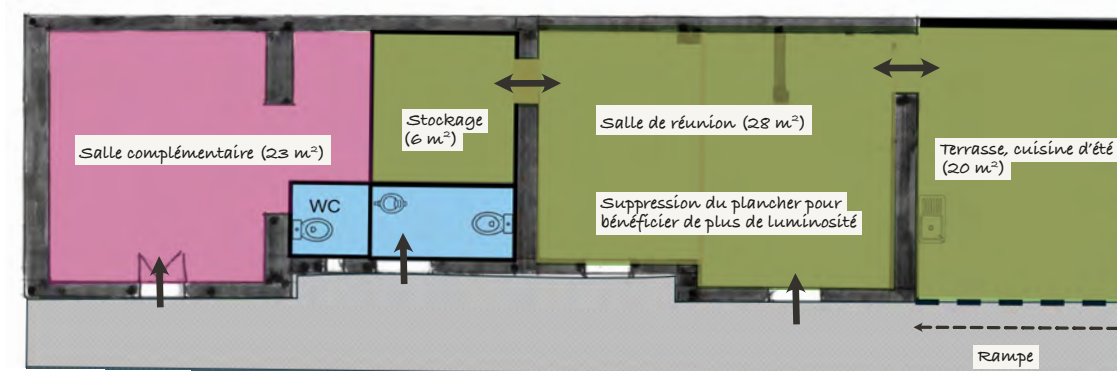


LE LOCAL DE CHASSE À RÉHABILITER

Points de vigilance et scénario envisagé

Le bâtiment fait l'objet d'un suivi en raison de la présence de termites ; des dispositifs de piégeage ont été installés et l'activité parasitaire semble aujourd'hui maîtrisée. Bien que l'état général soit satisfaisant, une rénovation complète est nécessaire afin d'assurer l'accueil du public dans de bonnes conditions de confort et d'accessibilité.

Le scénario étudié prévoit l'aménagement de l'ensemble du bâtiment en une seule phase : création d'une salle de réunion mutualisée, d'une terrasse couverte faisant office de cuisine d'été, d'un local de stockage, de sanitaires accessibles depuis l'extérieur, ainsi que d'une salle indépendante de 23 m² pouvant accueillir des permanences ou une profession libérale. Les accès existants seraient conservés, avec la création d'une rampe PMR et d'un auvent de protection. L'estimation financière, établie à ce stade à partir de coûts moyens, s'élève à 149 726 € HT, études et honoraires compris.





AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS

SAINT-GEOURS-D'AURIBAT

La commune de Saint-Geours-d'Auribat a souhaité être accompagnée dans sa démarche de mise en valeur du bourg, pour préfigurer l'évolution de ses espaces publics. La collectivité a donc passé une convention avec le CAUE pour engager une collaboration dans la durée. La majorité des espaces publics du bourg est concernée par la démarche : le clos et l'allée de la mairie, la place de la salle des fêtes, celle des boulistes, les abords de la salle de sports, l'écrin vert de l'église...

L'intervention du CAUE a été progressive, avec pour chacun des espaces concernés, étape par étape : un état des lieux succinct, une évaluation des besoins et exigences, des intentions d'aménagement illustrées, des recommandations opérationnelles de mise en œuvre. À chaque rencontre, les échanges permettent des adaptations au fil de l'avancée de la démarche, pour aboutir à un plan-guide évaluant les interventions à prévoir au cours des prochaines années, avec des espaces prioritaires et d'autres en attente, à anticiper.

Des espaces à faire évoluer

La transformation des deux mails arborés en grands espaces publics villageois fédérateurs et pourvoyeurs d'ombre permettrait de rendre le cœur de bourg plus per-

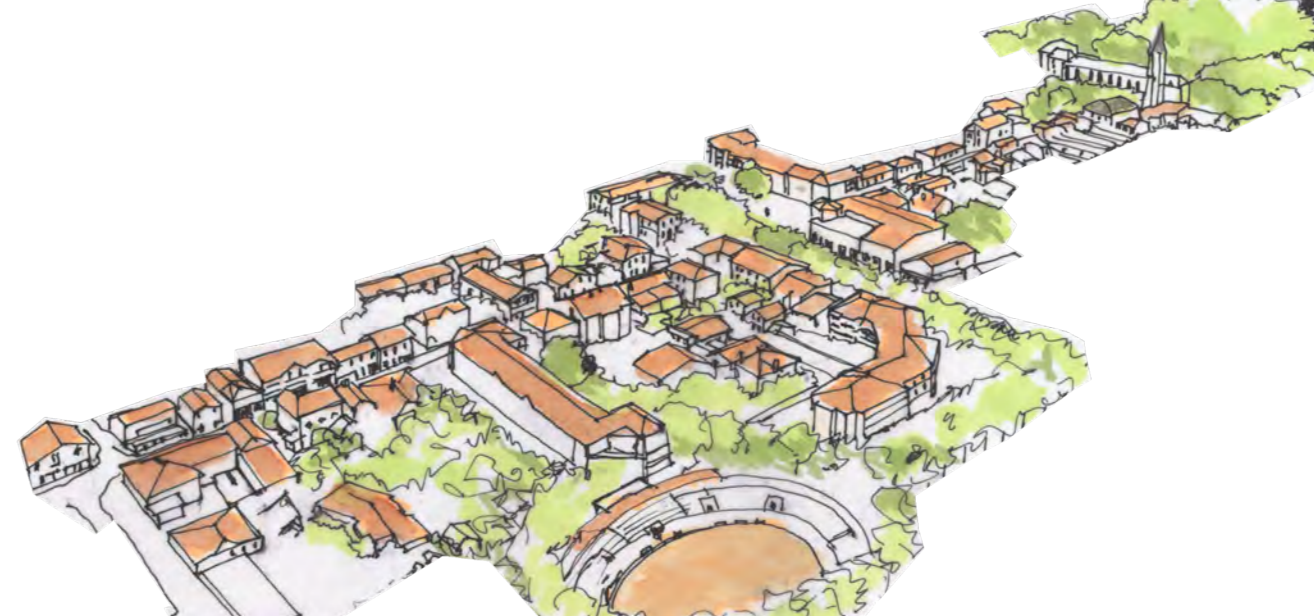


ceptible, plus accueillant. Les abords de la salle de sports représentent aussi un enjeu pour l'image du bourg. La mise en place d'un mail d'ombrage leur donnerait un statut clair d'espace public, lié à l'équipement attenant, avec une partie destinée au stationnement d'usage quotidien, et l'autre partie à un usage occasionnel avec un revêtement perméable et végétalisé.

Pour chacun de ces espaces nécessitant un réaménagement, le principe des étapes de la procédure opérationnelle à mettre en place est déterminé : définition du périmètre de l'opération, établissement du programme de l'aménagement, puis consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre infrastructure pour l'espace public.

Prendre soin des arbres

Autre thématique de l'intervention, le patrimoine végétal de la commune a besoin de stratégies de gestion. L'état sanitaire des platanes est dégradé à cause de mutilations récurrentes anciennes. De surcroît, leur forme est trop basse, peu compatible avec un espace public aéré. Les arbres seront donc reformés, restructurés, afin d'établir un plafond d'ombrage à plus de 5 mètres de hauteur et ainsi rouvrir les vues à hauteur des yeux. Avec l'aide d'un principe de gestion illustré, ils feront l'objet d'une succession de tailles de formation, jusqu'à obtenir la dimension souhaitée.



METTRE EN ŒUVRE UN PLAN FAÇADES

SOUSTONS

La ville de Soustons a requis le conseil du CAUE pour la mise en place d'une « opération façades ». Ce dispositif qui s'applique dans un périmètre restreint du centre ancien vise à renforcer l'attractivité, en participant à l'amélioration du cadre de vie et la rénovation du patrimoine. Il permettra aux propriétaires et copropriétaires riverains de réhabiliter et d'entretenir leurs façades. L'objectif de la charte est de redonner un avenir durable au bâti ancien et contemporain dans une approche environnementale pertinente et qualitative.

Encourager les propriétaires

La ville a décidé de mobiliser une aide financière stipulée dans le règlement de « l'opération façades » pour accompagner et encourager les propriétaires dans l'entretien de leur bien. Les propriétaires de bâtiments, dont des façades sont visibles depuis l'espace public, peuvent ainsi bénéficier sous certaines conditions d'une aide financière de la commune pour réaliser des travaux de rénovation (éléments précisés dans le règlement).

Les commerçants peuvent également être aidés pour la rénovation de leur devanture. L'obtention d'une autorisation d'urbanisme

est nécessaire dans tous les cas et la demande d'aide doit précéder au démarrage du chantier. Une fiche récapitulative des travaux sera proposée au demandeur par l'architecte en charge du suivi du dispositif. Le versement de la subvention interviendra à l'issue des travaux, après contrôle de conformité au dispositif.

Cohérence, équilibre, harmonie

Cette charte de qualité pour le ravalement des façades constitue un véritable guide pratique et opérationnel. Il contient des recommandations basées sur des principes architecturaux et techniques adaptés à la configuration de chaque bâti.

Certaines constructions ont pu subir avec le temps des modifications, qui n'ont pas tenu compte de l'état initial de l'immeuble. Les travaux préconisés viseront donc à retrouver une cohérence avec l'architecture initiale. Chaque façade joue un rôle dans l'identité urbaine de la ville, il est essentiel que les travaux réalisés sur le bien soient harmonieux avec la typologie du bâti concernée et ceci dans le but de préserver l'équilibre de l'ensemble des façades de la rue.





VISITE À SORDE-L'ABBAYE



VISITE D'AMOU

TROIS COMMUNES LANDAISES DANS LE RÉSEAU DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®

LABASTIDE-D'ARMAGNAC, SORDE-L'ABBAYE, AMOU

Entre confirmation, nouvelle homologation et première reconnaissance, Labastide-d'Armagnac, Sorde-l'Abbaye et Amou affirment leurs ambitions patrimoniales et touristiques, et renforcent l'attractivité de leurs cœurs de bourg au sein du réseau PCC®.

Labastide-d'Armagnac transforme l'essai



Homologuée en 2021, Labastide-d'Armagnac avait à défendre son label devant une commission régionale le 17 septembre 2025, seule juge pour continuer d'intégrer la commune dans ce dispositif valorisant des petites cités patrimoniales françaises.

Les réalisations et les projets en cours ont unanimement séduit la commission... et l'homologation PCC® de Labastide a été confirmée.

La commune est particulièrement mobilisée pour mener à bien sa politique de valorisation patrimoniale. Elle travaille avec de nombreux partenaires tels le CAUE, Landes Attractivité ou encore l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP).

Au titre des réalisations récentes :

- la mise en accessibilité des couverts,
- un jardin communal,
- un théâtre de verdure,
- beaucoup d'actions participatives,
- le souci de préserver un cadre de vie agréable et une multitude d'événements culturels ou d'animations.

La suite sera encore plus démonstrative, avec l'aménagement de la place des Ormeaux et des espaces publics sur la traversée du bourg, permettant une qualification globale et une continuité des cheminements doux.

L'investissement des élus, des personnels administratifs et des acteurs de la vie civile est à saluer particulièrement.

Sorde-l'Abbaye, un patrimoine monumental

Avec son héritage bâti, naturel et paysager, Sorde-l'Abbaye obtient l'homologation PCC®. La commune s'enorgueillit de multiples sites et monuments historiques : en cœur de bourg, une bastide s'est constituée en extension de la cité abbatiale initiale, dans un environnement majestueux surplombant le gave d'Oloron, avec vue sur les Pyrénées.

La démarche de Site patrimonial remarquable (SPR), en cours, a bien aidé pour cette homologation. Elle est portée par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans (CCPOA) et devrait aboutir en 2027.

Lors de la visite, la présence de nombreux partenaires a été appréciée, et atteste d'un soutien des collectivités supra-communales (Conseil départemental, CCPOA).

Les projets à venir concerneront la réfection complète de l'église, mais également la création d'un petit pôle de lien social et de commerces du quotidien.

À petits pas, Amou s'introduit dans le réseau PCC®

Belle victoire pour la commune d'Amou, qui a su faire valoir ses actions en faveur de la valorisation du cadre de vie. Ici, pas de patrimoine historique majeur, mais un patrimoine local très singulier, à la fois paysager et culturel.

L'aménagement de la place Saint-Pierre est un acte fort posé par la collectivité. En lieu et place de voies circulées et délaissés de voirie, Amou a su retrouver une véritable place publique, structurée et arborée, avec huit tilleuls favorisant ombrage et biodiversité. Cet aménagement a séduit la commission nationale PCC®, chargée de l'attribution du label.

La ville d'Amou obtient ainsi l'homologabilité, preuve d'un réel progrès en faveur de sa qualification patrimoniale. C'est une première étape vers l'homologation, puisque, à défaut de SPR, la commune devra obligatoirement s'appuyer sur la réalisation d'une charte architecturale, urbaine, paysagère et végétale, à traduire dans le PLUi. La valorisation de la rue des Fleurs et des rues internes de la cité, ainsi que la création de deux parcours du patrimoine devraient également aider à la mise en tourisme du cœur de bourg.

« ... LE CAUE FOURNIT AUX PERSONNES QUI DÉSIRENT CONSTRUIRE LES INFORMATIONS, LES ORIENTATIONS ET LES CONSEILS PROPRES À SAISIR LES ENJEUX PAYSAGERS DES SITES URBAINS ET RURAUX CONCERNÉS ET À ASSURER LA QUALITÉ ARCHITECTURALE... »

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3 (modifié par Ordonnance du 20 janvier 2021)

CONSEILLER LES PARTICULIERS

L'architecture pour tous ! Chaque particulier, porteur d'un projet de construction, de réhabilitation ou d'agrandissement, peut rencontrer gratuitement un conseiller du CAUE.

AU SERVICE DES HABITANTS

Division foncière, façade, clôture, agrandissement... nombreux sont les sujets évoqués lors des conseils architecturaux aux particuliers. Les quatre architectes-conseiller-es du CAUE des Landes renseignent, chaque semaine, les pétitionnaires qui les consultent quant à leur projet.

PERMANENCES DE CONSEIL

En janvier 2025, trois nouvelles permanences ont vu le jour. En plus de Mont-de-Marsan, Dax et Labouheyre, les architectes-conseiller-es accueillent désormais aussi les particuliers à Parentis-en-Born, à Saint-Martin-de-Seignanx et à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Ces permanences physiques se tiennent au rythme suivant : trois fois par mois à Mont-de-Marsan, deux fois par mois à Dax et une fois par mois dans toutes les autres communes citées.

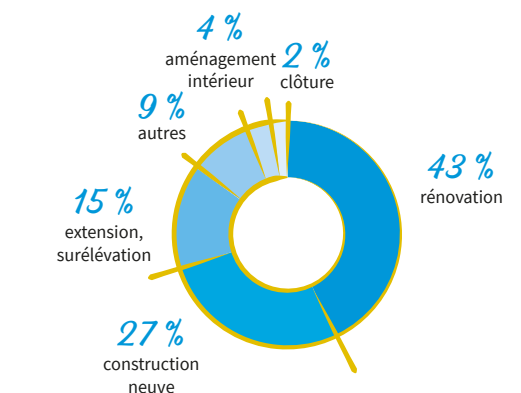
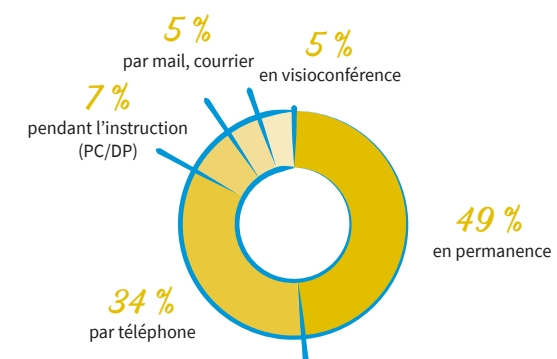
Le conseil est également réalisé par téléphone, mail ou visioconférence.



CONSEIL À MONT-DE-MARSAN

L'architecte du CAUE n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre. Il intervient en amont du projet architectural pour accompagner notamment, dans le choix du terrain, l'implantation de la future construction, l'intégration dans son environnement, la volumétrie, l'agencement, les matériaux, les solutions d'économie d'énergie, la réglementation...

Le chargé de mission paysage et environnement peut également être sollicité pour améliorer la qualité de certains projets.



EXEMPLES DE CONSEILS

RÉNOVER UNE MAISON ANCIENNE

SOUPROSSE

Un particulier a fait l'acquisition d'une maison traditionnelle à pans de bois. Mais, celle-ci est très détériorée : des colombages réparés avec du ciment sont à changer, les murs recouverts d'enduit ciment sont abîmés et les ouvertures sont à remplacer.

D'importants travaux sont donc à prévoir pour résoudre les désordres répertoriés et répondre aux besoins de confort exprimés par la propriétaire.



ÉTAT INITIAL À L'ACHAT



PROJECTION GOMMANT TOUTES LES CARACTÉRISTIQUES DE LA TYPOLOGIE



RESTITUTION CONSEILLÉE DE PANS DE BOIS

Le projet présenté lors du rendez-vous de conseil modifie profondément l'architecture originelle. Une grande partie des caractéristiques de la typologie est gommée, notamment quant à la structure en pans de bois. C'est pourquoi un refus de permis de construire a été motivé.

À QUEL MOMENT DU PROJET INTERVIENT LE CONSEIL ?

Pour 51 % des cas, le conseil architectural donné aux particuliers intervient en amont du projet.

Pour 16 %, la rencontre a lieu avant le dépôt du permis de construire (PC) ou de la déclaration préalable de travaux (DP).

10 % des demandes émanent des services administratifs pendant l'instruction des dossiers (PC ou DP).

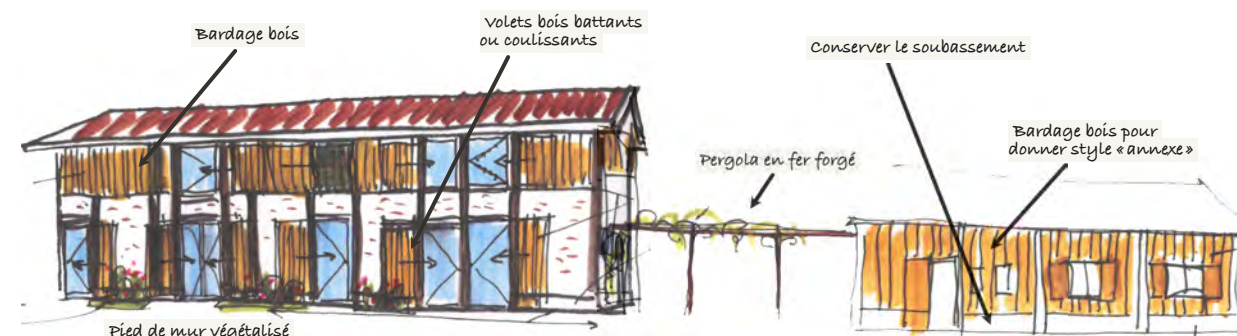
Pour 7 %, les conseils peuvent également intervenir après refus du permis de construire ou de la déclaration préalable.

Pour 3 % des cas, les propriétaires viennent à la rencontre des architectes-conseillers alors que leur construction est en cours.

Aussi, l'architecte-conseillère du CAUE a préconisé à la pétitionnaire de retrouver l'écriture architecturale première de la maison en :

- reprenant l'ensemble des façades avec ajout de montants de bois secondaires de part et d'autre de chaque ouverture ;
- veillant à la taille des menuiseries - plus hautes que larges - et en harmonisant leurs dimensions considérant l'ensemble des façades ;
- privilégiant pour les portes-fenêtres, deux portes vitrées à simple vantail séparées par un poteau central (agencement premier de la maison) ;
- ajoutant, conservant, des volets bois pour chaque menuiserie ;
- traitant toutes les pièces de bois visibles (poteaux, poutres, montants, voliges de sous face) en teinte bois.

Considérant l'ensemble de ces recommandations, il faudra à la propriétaire revoir son projet pour le présenter de nouveau au service instructeur œuvrant pour sa commune.



CHANGEMENT D'USAGE

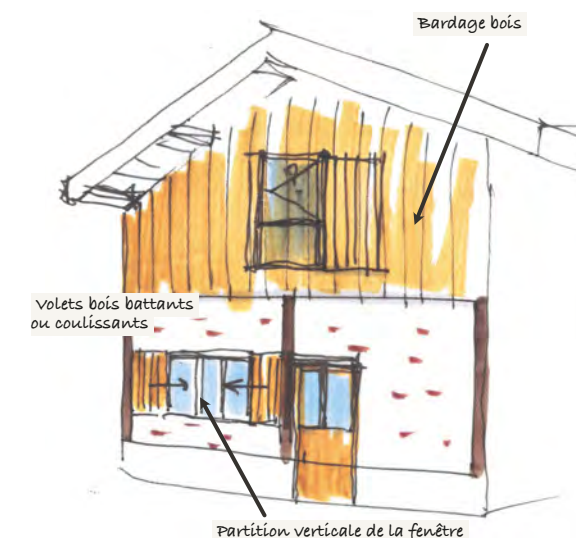
MONT-DE-MARSAN

Dans cet exemple de conseil, il est question d'un changement d'usage. La propriétaire d'une parcelle, où habitation et grange sont présentes, souhaite en effet transformer la grange en maison. Les bâtiments se situant en « zone bruit » sur le plan réglementaire, elle ne peut créer de logement supplémentaire. Ainsi, la pétitionnaire décide d'invertir les affectations : la grange devient le lieu de vie et la maison, l'annexe.

Mais comment reconverter la grange en habitation ? Quels sont les points de vigilance quant au plan et au traitement des façades ? Sachant que la propriétaire voudrait créer un mur rideau vitré côté sud.

L'architecte-conseillère préconise alors de conserver au maximum les caractéristiques architecturales de la grange. Pour cela, il faudrait :

- conserver le bois récupéré pour le réemployer en bardage (partie haute) ;
- isoler par l'intérieur afin de conserver les briques apparentes (partie basse) ;
- garder visible la structure bois ;
- réutiliser les portes battantes comme volets battants ou coulissants ;
- créer les vitrages dans la structure existante (un système à galandage est possible avec l'isolation intérieure).

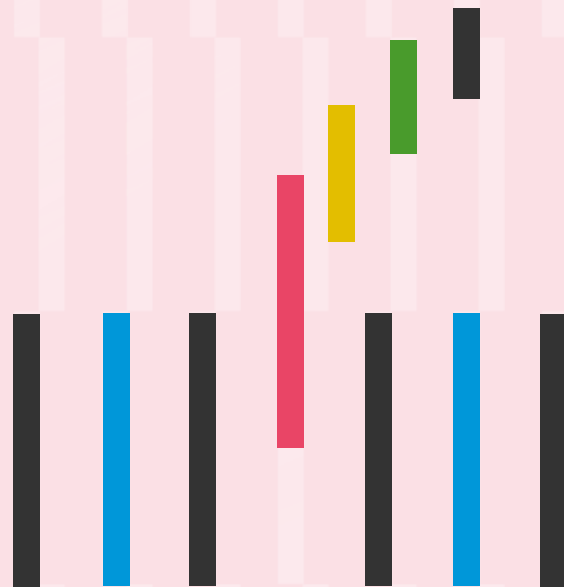


Enfin, il pourrait être intéressant de créer une pergola pour protéger la terrasse sud, en répétant ce même type de dispositif pour lier l'ancienne grange à l'ancienne maison devenue annexe.

L'architecte-conseillère a bien sûr conclu son conseil en indiquant à la propriétaire que pour ce type de projet à fort potentiel, et dont la surface dépasse les 150 m², le recours à un architecte est impératif.

**« LE CAUE A POUR MISSION DE DÉVELOPPER
L'INFORMATION, LA SENSIBILITÉ ET L'ESPRIT
DE PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LE DOMAINE
DE L'ARCHITECTURE, DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU PAYSAGE. »**

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 (modifié par Ordonnance du 20 janvier 2021)



SENSIBILISER LES PUBLICS

La transmission et le partage sont au cœur des actions de sensibilisation adressées aux élus, aux techniciens des collectivités, aux professionnels ainsi qu'au jeune public. Au programme, des conférences, des visites, des ateliers... pour mieux comprendre les enjeux quant au cadre de vie.

LA FORMATION « LE PAYSAGE, L'ÉLU-E ET LE PROJET LOCAL »

En 2021, une enquête nationale du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable a révélé un besoin des élus locaux en formation dans le domaine du paysage. À la suite de ce constat, un partenariat a été conclu entre le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'Association des maires de France et la Fédération nationale des CAUE. Un programme permettant aux CAUE de délivrer une formation gratuite dans leur territoire a ainsi été mis en œuvre.

Une formation destinée aux élus

Le CAUE des Landes a organisé la formation en mars 2025 accompagnant la politique de paysage impulsée par le Département : atlas des paysages, plans de paysage, observatoire photographique du paysage...

La Communauté de communes Terres de Chalosse étant dans le processus d'élaboration de son PLUi, ce territoire a été choisi pour cette session destinée aux élus.

Le programme a ciblé des enjeux concrets liés au paysage pour le territoire Terres de Chalosse. Le paysage est en effet un thème transversal qui permet d'associer l'architecture, l'urbanisme, l'énergie, le tourisme, l'environnement, le patrimoine, l'agriculture... Il raccorde ainsi nature et culture, incluant l'activité économique.

Une approche pédagogique active et participative

La formation comprenait apports théoriques et méthodologiques, échanges, études de cas, ateliers ou encore visites. De nombreux intervenants se sont associés au CAUE pour



LECTURE DE PAYSAGE À MONTFORT-EN-CHALOSSE



TEMPS D'ÉCHANGES EN SALLE

animer ces deux jours, notamment Françoise Gaillard, paysagiste-conseil de l'État, Sophie de Stoppeleire, référente paysage à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, des représentants du Conseil départemental, de l'UDAP, du musée de la Chalosse, de la Chambre d'agriculture, une paysagiste-conceptrice, un technicien rivière...

La formation a permis aux participants de renforcer leur prise de conscience quant aux enjeux paysagers avant de commencer la procédure du document d'urbanisme.

> **Durée de la formation : 2 jours**

> **15 élus participants**

> **18 intervenants ont animé la formation**

LES RENDEZ-VOUS DU CAUE

Au fil de l'année 2025, plusieurs rencontres thématiques ont été organisées. Destinées aux élus, aux techniciens des collectivités territoriales et aux professionnels, elles ont permis d'aborder l'attractivité des bourgs ruraux, l'aménagement des cours d'école ou encore la construction durable.

CONFÉRENCES, PARTAGES D'EXPÉRIENCES, VISITES

« Territoires possibles, pour des villages attachants et durables », premier *Rendez-vous* de l'année, a donné la parole à l'architecte Simon Teyssou, grand prix de l'urbanisme 2023. Les maires de Garein et de Nassiet, Philippe Sartre et Karine Lapos, l'architecte-conseil de l'État, Tristan Brisard, et l'architecte Lesya Kosmina ont pu également partager leurs expériences. Une visite du quartier de la scierie de Garein a conclu la rencontre.

S'inscrivant dans la continuité de la première action, une visite d'Escource a été programmée en mars. Le parcours commenté par des élus communaux a permis de présenter quelques réalisations et d'échanger quant aux projets à venir, poursuivant l'objectif communal d'autosuffisance énergétique.

En juin, le réaménagement des cours d'écoles était à l'honneur. « À quoi on joue ? Égalité, inclusion et nature dans les cours d'écoles » réunissait ainsi : Édith Maruéjols, géographe spécialiste des questions de genre dans les espaces de vie scolaire partagés par les filles et les garçons ; la paysagiste-conceptrice de l'atelier Clap, Stéphanie Quério ; des élus, des enseignants et un conseiller pédagogique afin d'aborder les nombreux enjeux associés à l'espace de la cour.

Enfin, le *Rendez-vous #8* dédié aux matériaux biosourcés et géosourcés, et à leur formidable potentiel pour transformer les pratiques du bâtiment, a permis d'entendre : Bertrand Charrier (directeur de l'IUT Pau-Adour, professeur des universités),



VISITE DES RÉSIDENCES GRÂNDOLA À TARNOS

GRÂNDOLA ET MATIN DU BOIS

À l'invitation de Jean-Marc Lespade, conseiller départemental et vice-président du CAUE, nos administrateurs ont pu visiter les résidences Grândola. Situées dans le centre-ville de Tarnos, ces résidences sont le résultat d'un projet d'aménagement urbain ambitieux, porté par la municipalité, le Comité Ouvrier du Logement (COL) et XL Habitat. Ce projet vise à créer, avec la participation des habitants, un nouveau quartier mixte, à la fois urbain, paysager et inclusif.

Le CAUE des Landes a également accueilli le premier « Matin du bois » organisé par la Fédération nationale du bois, le Comité national pour le développement du bois et Fibois Landes de Gascogne. Le pin maritime était bien sûr au cœur des débats.

Géraldine Gay-Mallet (Fibois Landes de Gascogne), Léa Bolze (Agence Besson-Bolze), Christophe Sarrazin (Aquitanis) et Olivier Legrand (Agence Dumont-Legrand).

> **Nombre de participants : 236**
> **20 intervenants ont apporté leurs témoignages et expertises**



RENDEZ-VOUS « TERRITOIRES POSSIBLES » À GAREIN

PUBLICATIONS

MAISONS LANDAISES, [RE]CONNAÎTRE SON HABITATION

Maisons à pans de bois, maisons de pierres à étages, fermes-blocs... les constructions vernaculaires présentent une diversité de styles et de formes reflétant la diversité du territoire landais.

Pour aider un large public à les identifier, le CAUE des Landes a conçu une nouvelle notice. À l'intérieur, douze typologies y sont ainsi référencées, documentées. Quelques clés sont livrées pour mieux les comprendre et les préserver.

La plaquette est disponible en version print, dans quelques points de diffusion (médiathèques du territoire, locaux du CAUE). Elle est également téléchargeable depuis notre site internet.

RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTI ANCIEN

Le CAUE des Landes, soucieux d'une transition écologique respectueuse du patrimoine urbain et architectural, suggère dans ces nouvelles fiches des solutions de réhabilitation des maisons traditionnelles landaises améliorant leur performance énergétique et garantissant leur durabilité.



NOTICE DESTINÉE À UN LARGE PUBLIC



ATELIER « ARCHITECTES DE DEMAIN »

MANIFESTATIONS NATIONALES

De la mi-septembre à fin octobre, intégrant les Journées européennes du patrimoine et les Journées nationales de l'architecture, le mois de l'architecture et du cadre de vie permet d'organiser de nombreuses actions pour sensibiliser un large public à l'architecture et au patrimoine.

LES ENFANTS DU PATRIMOINE

Organisée le vendredi précédent les Journées européennes du patrimoine, la manifestation s'adresse aux jeunes publics. Cette année, l'atelier « Architectes de demain » a été organisé à Léon, en partenariat avec la médiathèque municipale. Les élèves de trois classes, du CE1 au CM2, ont ainsi pu découvrir le métier d'architecte et expérimenter le principe de la commande à l'aide d'un jeu de rôle. Les architectes en herbe se sont rapidement pris au jeu et les propositions ont été variées et originales. De quoi susciter des vocations ! En partenariat avec la médiathèque Philippe Labeyrie, une visite du « bâtiment écrivain » a également été proposée. Le parcours de découverte a permis aux collégiens participants de comprendre les étapes de construction de cet équipement de lecture public, de découvrir les différents corps de métiers ayant œuvré à sa réalisation, et de connaître aujourd'hui ses



VISITE À HOSSEGOR

usages et ses fonctions. Les élèves ont été acteurs de leur déambulation en commentant au fil des étapes du parcours des « cartes mystères » faisant sens avec le bâtiment, ses usages et les personnalités ayant contribué au chantier. Une découverte ludique pour devenir incollable sur cette architecture contemporaine remarquable.

> Nombre de classes accueillies : 4 classes de cycles 2, 3 et 4, soit 105 élèves

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Pour la 42^e édition, les Journées européennes du patrimoine mettaient en lumière le « patrimoine architectural ». Le CAUE des Landes a participé à cette grande fête annuelle des patrimoines en s'associant à différents partenaires pour proposer trois actions.

Une conférence abordant les maisons à pans de bois a ainsi été donnée à Léon. Présentée à deux voix, avec *Maisons paysannes de France*, elle a permis de (re)découvrir les techniques traditionnelles de construction du pan de bois, les matériaux utilisés, ainsi que les défis actuels liés à la préservation et à la restauration de ces édifices anciens.

Une deuxième conférence s'est tenue à Saint-Paul-lès-Dax, dans les locaux de la médiathèque Louise Michel. Elle présentait l'habitat vernaculaire, ses particularités, ses adapta-

tions au contexte environnemental notamment.

Enfin, une visite de la médiathèque Philippe Labeyrie de Mont-de-Marsan a été proposée. Elle s'adressait à un large public et croisait différents regards - une architecte-conseillère, une médiatrice culturelle et une bibliothécaire - sur cet équipement montois emblématique.

> Nombre de personnes accueillies : 92 adultes

JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Différentes actions ont été menées dans le cadre de cet événement national.

D'abord, l'atelier « Architectes de demain » a été renouvelé pour la journée dédiée aux publics scolaires. Il s'est déroulé de la même manière que lors des EDP : comprendre le métier d'architecte et ses rouages ; puis, expérimenter par le jeu. Huit classes de cycles 2 et 3, des communes d'Aubagnan, Horsarrieu, Montfort-en-Chalosse et Saint-Sever se sont ainsi prêtées à l'exercice. Des graines d'architectes landais sont en germination...

Puis, pour un large public, une visite intitulée « Hossegor, cité-parc aux temps de l'Art déco » a été organisée. Guidés par une architecte-conseillère et une médiatrice du CAUE des Landes, les participants ont pu découvrir quelques réalisations remarquables et devenir experts quant aux caractéristiques du style basco-landais, qui mêle régionalisme et modernisme au cœur de l'Entre-deux-guerres. Cette action, en partenariat avec la ville de Soorts-Hossegor et le Conseil départemental des Landes, s'inscrivait également dans la programmation départementale commémorant l'Art déco dans les Landes.

> Nombre de classes accueillies : 8 classes de cycles 2 et 3, du CE1 au CM2, soit 173 élèves

> Nombre de participants à la visite : 60 adultes



L'ARCHITECTURE À LA PORTÉE DES PLUS JEUNES

Au fil de l'année, le CAUE s'est mobilisé pour sensibiliser les plus jeunes à l'architecture et au cadre de vie. De nombreuses classes de cycles 2, 3 et 4 ont ainsi pu se mettre dans la peau d'un architecte, observer et comprendre des bâtiments... Tout un programme !

PROJET GASCON

Depuis plusieurs années, des architectes-conseillers interviennent auprès d'élèves de différentes classes du CP au CM2 pour aborder l'architecture des arènes. Bâtiment incontournable de bon nombre de communes landaises, l'arène est auscultée sous toutes les coutures : histoire, forme, plan, matériaux...

Les interventions s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'éducation artistique et culturel (EAC) porté par le Département des Landes, la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et la Fédération française de la course landaise.

ATELIERS, VISITES, FORUMS DES MÉTIERS

Plusieurs ateliers et visites ont été menés en temps scolaire afin de mieux appréhender le métier d'architecte, de percer les secrets d'un bâtiment contemporain ou encore de comprendre le développement d'un quartier au fil d'une rivière...

Par ailleurs, lors de forums ou de rencontres associées à l'orientation des élèves, le métier d'architecte-conseiller a été présenté auprès notamment de toutes les classes de 5^e du collège Langevin Wallon de Tarnos et de tous les élèves de 4^e du collège Rosa Parks de Pouillon.

CONCOURS

« Rêve ta cour d'école ! », tel était intitulé le concours jeune public 2024-2025. Lors d'une matinée de juin, les six classes sélectionnées par le jury ont ardemment défendu leurs programmes auprès des jurés (élus, professionnels de l'Éducation nationale, membres de l'équipe du CAUE). Trois classes lauréates ont ainsi été récompensées.



STAND DU CAUE AU CALAC

La cour d'école laisse place au quartier pour l'édition 2025-2026. La sixième édition du concours a pour thème « Autour de mon école ou de mon collège, il y aura... ». Comme pour l'édition précédente, une création collective est attendue. Les projets, remis en début d'année 2026, seront présentés lors d'un grand oral organisé en juin pour déterminer les lauréats.

> Au total, ce sont près de 1200 élèves qui ont bénéficié d'une action pédagogique dans l'année, hors événements nationaux

COMMUNICATION

PRINT ET RELATIONS PRESSE

Afin de valoriser les missions du CAUE et particulièrement son rôle de conseil auprès des particuliers, un flyer a été édité pour annoncer, à compter de janvier 2025, les trois nouvelles permanences de conseil dans les communes de Parentis-en-Born, Saint-Martin-de-Seignanx et Saint-Vincent-de-Tyrosse. Une communication mutualisée avec les territoires communautaires concernés a également été mise en œuvre (relais presse, sites internet, réseaux sociaux).

Concernant les relations presse, le CAUE a noué un partenariat privilégié avec *Les Annonces landaises*. Des articles et tribunes donnent ainsi un écho aux actuali-

tés, missions, domaines d'action du CAUE. En 2025, ont été publiés :

- un portrait d'Hilcer Castro, architecte-conseillère ;
- l'annonce des trois nouvelles permanences de conseil architectural aux particuliers ;
- le programme des JEP avec un focus sur l'architecture à pans de bois ;
- un focus sur les visites proposées à Hossegor pour les JNA ;
- deux tribunes abordant l'accompagnement proposé par le CAUE pour l'aménagement des cours d'école et pour la mise en œuvre d'un plan façades.

WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

Durant l'année 2025, le CAUE a poursuivi sa mobilisation sur le web et sa présence sur trois plateformes sociales. Les informations diffusées sur le site caue40.com et les pages Facebook, Instagram et LinkedIn contribuent à la visibilité de nos actions. Les réseaux sociaux sont ainsi animés selon plusieurs axes :

- les missions du CAUE des Landes ;
- séries thématiques liées à nos actualités ou domaines d'activité (biodiversité, paysage, architecture du sport, réhabilitation architecturale...);
- les actions de sensibilisation (conférences, tables rondes, ateliers, visites...);
- relais d'informations quant à l'actualité de nos partenaires.



1637, c'est le nombre d'abonnés à la page LinkedIn au 31 décembre 2025. Soit + 62 % par rapport à 2024

SALON

Notre équipe était mobilisée pour participer au CALAC (Carrefour landais des collectivités), le 12 juin à Mont-de-Marsan. Une belle occasion d'échanger avec les élus et les professionnels des collectivités territoriales landaises.



RENDEZ-VOUS « À QUOI ON JOUE ? ÉGALITÉ, INCLUSION ET NATURE DANS LES COURS D'ÉCOLES »



Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

155, rue Martin Luther King
40000 MONT-DE-MARSAN
05 58 06 11 77
contact@caue40.com

caue40.com   